

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



Rhône

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 OCTOBRE 2020**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

Convocation du 6 octobre 2020.

L'an deux mil vingt, le 1er septembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Karine BOUCHET, Sylvie DESBOURDELLE, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Isabelle MORESI, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT, Florence RIUS,

Messieurs Thomas ALESSI Diogène BATALLA, Olivier CHAMBE, Guy COLENT, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER, Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Philippe DRAIS

Absent :

**2020-47/ DÉLIBÉRATION RELATIVE AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL AINSI QU'À LA CHARTE POUR LES MEMBRES EXTÉRIEURS**

**Rapporteur : Mme BOUCHET**

Dans les 6 mois qui suivent son installation, le conseil municipal doit approuver un règlement intérieur fixant le fonctionnement de cette instance.

Des membres extérieurs étant admis dans les commissions, il est également proposé au conseil municipal d'approuver une Charte pour fixer les règles de participation de ces personnes.

Ces deux documents ont été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux et madame BOUCHET en reprend le contenu lors de la séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12, L2121-19 et L2121-27-1,

VU le projet de règlement intérieur,

**Décision : Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

➤ d'approuver le règlement intérieur du conseil municipal,

VU le projet de Charte pour les membres extérieurs,

**Décision : Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

➤ d'approuver la Charte pour les membres extérieurs.

Extrait conforme du registre des délibérations.

Le maire,



Diogène BATALLA